



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/L-hydroelectricite-demande-des-mesures-pour>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue de presse > **L'hydroélectricité demande des mesures pour résister aux prix bas de l'électricité**

27 juin 2017

L'hydroélectricité demande des mesures pour résister aux prix bas de l'électricité

AFP

27 juin 2017 à 12h54

Les acteurs de l'hydroélectricité française, deuxième source de courant du pays derrière le nucléaire, souffrent des prix bas de l'électricité sur le marché, et demandent des mesures fiscales et réglementaires pour résister.

Avec des prix de marché qui ont chuté d'un tiers depuis 2010, et une pression accrue de la fiscalité et des normes environnementales, "on arrive à la fin de la résilience de la filière", constate Anne Penalba, présidente du syndicat professionnel France Hydro Electricité, en présentant à la presse un livre blanc sur l'état de la filière.

Les taxes locales ont ainsi grimpé ces dernières années pour atteindre environ 10 euros/mégawattheure soit un tiers du prix de vente sur le marché, pointe-t-elle.

La filière réclame donc des exonérations fiscales sur les nouveaux projets ou par exemple sur les investissements réalisés pour protéger la biodiversité et qui sont assujettis à la taxe foncière.

Alors qu'il serait possible de produire 11,7 térawattheures de courant supplémentaire (+17% par rapport à aujourd'hui), "deux tiers du potentiel est bloqué par des réglementations environnementales", ajoute Mme Penalba.

Le livre blanc en appelle donc à une "meilleure cohérence" entre les réglementations et les objectifs de développement des énergies renouvelables.

Les cours d'eau français ayant déjà été beaucoup exploités, la loi sur la transition énergétique ne prévoit que la création de 700 mégawatts supplémentaires d'ici 2023, contre 25,4 GW aujourd'hui.

Un appel d'offres national de 105 MW a d'ailleurs été lancé il y a quelques mois.

La filière met aussi en avant son rôle "central" dans la transition énergétique et la gestion du système électrique grâce à sa capacité à stocker l'électricité et à sa flexibilité, selon Jean-Louis Bal, président de Syndicat des énergies renouvelables (SER).

La loi prévoit le développement d'1 à 2 GW de capacités de stockage d'ici 2030 via les stations d'énergie par pompage et turbinage (STEP).

Ces barrages permettent de pomper l'eau située dans un réservoir bas pour la relâcher, et produire ainsi du courant via une turbine, lorsque le réseau en a besoin.

Il faut lancer des appels d'offres ou encore "**préserver les STEP existantes et donc les exonérer de taxes locales**", insiste M. Bal.

- Il rappelle que la filière emploie 12.000 personnes, et compte plus de 1.800 petites centrales, au côté des grands barrages gérés par EDF et Engie.